

éventuellement, peuvent se complexifier en **creoles** (devenus langues mères à part entière comme à Haïti ou à la Jamaïque).

Autre conséquence d'importance : les phénomènes d'**interférences**. Il y a interférence quand un sujet bilingue utilise, dans une langue-cible A, un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B. Problème psycholinguistique, l'interférence joue aussi indirectement un grand rôle dans l'évolution des langues car, sous forme d'emprunts ou de calques (par exemple, le verbe *réaliser* a pris en français, outre ses sens connus, celui de « comprendre », par calque de l'anglais *to realize*), les faits d'interférence se fixent dans la langue. Naturellement, alors que l'interférence se limite à l'analyse de réalisations plus ou moins généralisées, on ne peut exclure les considérations culturelles et politiques pour expliquer la direction des emprunts. Ce n'est pas un hasard si, dès le XVIII^e siècle, le français est une langue emprunteuse par rapport à l'anglais et si cette tendance s'est aujourd'hui développée au point que l'inquiétude de l'État français s'est traduite, dès 1975, par une série de lois bannissant les anglicismes des textes administratifs et juridiques, etc.

II. La constitution du français langue nationale

A – Le concept de langue nationale

Jusqu'à une date récente, on pouvait observer une relative carence des études linguistiques en matière d'histoire des pratiques du français (la monumentale *Histoire de la langue française*, 1905-1953, de F. Brunot en fournirait les premiers éléments) au point qu'il faut encore lutter contre certaines « évidences » du sens commun. Naturellement, il ne saurait entrer dans notre propos de définir ne serait-ce que les grandes lignes d'une histoire de la langue française, mais il convient sûrement de donner quelques repères historiques indispensables pour comprendre la fonction, le rôle de la langue nationale aujourd'hui. Ce concept de langue nationale ne peut d'ailleurs pleinement apparaître qu'après l'étude des clivages sociolinguistiques et du fonctionnement différencié de la « langue commune » dans les circuits scolaires reposant le problème du rapport entre pratique orale et pratique écrite.

L'histoire de la langue ne peut être séparée de l'histoire de la nation, des institutions (école, administration, armée, information) qui ont imposé et propagé l'usage de la langue nationale. Elle ne saurait se comprendre sans une étude des

politiques de la langue, des réglementations imposées par les différents pouvoirs politiques, depuis l'édit de Villers-Cotterêts (1539) prescrivant que tous les actes notariés et de justice se fassent désormais en français, jusqu'à la loi de 1975, déjà évoquée, sur la protection de la langue française contre les emprunts étrangers. Avant que le français ne devienne l'objet d'une législation, un long processus s'est déroulé au terme duquel le dialecte d'Île-de-France a fini par imposer son dynamisme unificateur au sein d'une très grande diversité linguistique comprenant des langues non romanes et un domaine roman lui-même très partagé entre une série de dialectes d'oïl très différenciés et de dialectes d'oc qui ne l'étaient pas moins.

Si l'on doit attribuer la victoire d'un dialecte, sa transformation en langue commune, à des facteurs sociopolitiques (il est parlé par les classes dirigeantes ou socialement dominantes du pays), il n'en reste pas moins que cette victoire n'est pas assimilable à une simple extension par voie autoritaire. Devenant la langue du pouvoir politique, économique et culturel, étant employé pour la littérature, l'administration, etc., ce dialecte ne cesse de se développer, d'enrichir son stock lexical, d'adapter ses structures syntaxiques eu égard aux nouveaux besoins de la communication. Ce phénomène d'enrichissement, corrélatif de son extension, accélère le processus de transformation de ce dialecte en langue commune.

B – L'homogénéisation linguistique

Dans la formation de la langue nationale, on retiendra deux étapes particulièrement décisives que symbolisent deux dates : 1634 et 1794.

- L'année 1634 voit la fondation de l'Académie française, institution qui marque la volonté affirmée de faire prévaloir le français, le français du roi, sur le territoire politique de la France. Cette même année, le dernier grand bateleur, Tabarin, meurt ; mort symbolique avec lui du langage des bateleurs, avec son « naturel », ses mots crus, etc., que condamne cette notion de *bon usage* édictée par Vaugelas. On assiste là à la première tentative clairement manifestée d'identifier un modèle linguistique à la classe sociologiquement dominante : le bon usage est défini comme le langage parlé par « la plus saine partie de la Cour », confirmé par « la plus saine partie des auteurs du temps ». La littérature joue ici le rôle de caution : son identification comme norme linguistique ne cessera de se préciser. C'est sous Richelieu et Louis XIII que s'accrédite l'idée que le français est une langue qui s'enseigne, que le « bon usage », loin d'être une donnée naturelle, nécessite les efforts de l'apprentissage.

L'extension de ce « français » est telle qu'il empiète de plus en plus dans le domaine scientifique sur le latin, pourtant toujours considéré comme la langue du pouvoir et du savoir.

- On comprend ainsi que la politique de la langue sous la Révolution, pour imposer le français comme langue de la Nation, s'appuie, dans une certaine mesure, sur un héritage de l'Ancien Régime, bien que la visée idéologique et politique soit différente. Le 28 mai 1794, l'abbé Grégoire propose à la Convention son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois, et d'universaliser l'usage de la langue française*. La nécessité politique de l'unité nationale, contrariée, croit-on, par les tendances féodales entretenues par les patois, devait se marquer par l'élaboration d'une politique scolaire qui, dans la réalité, ne sera pas suivie d'effets. C'est l'armée qui se fait, en attendant l'école obligatoire, le plus sûr agent de diffusion de la langue nationale. Il faudra attendre la III^e République pour que des enseignants, les instituteurs, en soient les propagateurs les plus efficaces.
- À l'époque actuelle, les effets de la diffusion de la radio et de la télévision sont ressentis comme une uniformisation de la langue, comme une « parisianisation ». D'où les réticences régionalistes, qui ont amené à permettre l'enseignement facultatif de langues régionales (le breton, le basque, le catalan, le corse, etc.).

S'il apparaît ainsi que les politiques de la langue subissent des modifications et inflexions, la langue elle-même au cours des siècles varie beaucoup moins qu'on pourrait le croire. Le « français classique », sur les plans phonologique et morphologique, préfigure ce que sera le français contemporain. Outre des modifications dans l'ordre des mots, ce sont surtout les différences lexicales qui frappent : néologismes, emprunts, glissements de sens, etc. D'ailleurs, sous la Révolution, les jurons du « Père Duchesne » (« foutre ») n'empêchent pas les révolutionnaires bourgeois d'être tout aussi normatifs que leurs prédécesseurs nobles, de se conformer aux règles du « bon usage » en refusant l'invasion de toute « langue populaire », même s'ils accordent à la néologie une indulgence que l'âge classique lui avait expressément refusée. En réalité, on peut référer cette « continuité linguistique » à celle de la nation bourgeoise qui, d'une certaine manière, s'était approprié la langue avant de saisir le pouvoir (dès le xvii^e siècle, il devient difficile d'opposer le langage de la Cour à celui de la bourgeoisie des villes). En tout cas, si des changements révolutionnaires dans la structure d'une société peuvent influencer sur les pratiques linguistiques de tel ou tel groupe, ils ne déterminent pas de changements immédiats et directs dans la structure de la langue.

III. La variation linguistique et la langue fait social

Donner à voir la diversité géolinguistique de la France, signaler quelques repères de la constitution du français comme langue nationale, c'est se placer sur un plan descriptif nécessaire mais insuffisant. En effet, la linguistique doit proposer des explications, des théories de ces variations spatiales et temporelles. On se contentera ici de rappeler des hypothèses du structuralisme et de proposer quelques pistes sur le lien entre changement linguistique et changement social. Dans la quatrième partie du *Cours de linguistique générale*, Saussure s'essaye à démontrer que « *l'espace seul ne peut exercer aucune action sur la langue* » : le colon anglais parti en Amérique parle, le lendemain de son débarquement, la même langue que la veille. Le processus de différenciation, de dialectisation de la langue initiale s'inscrit dans le temps. A. Martinet, analysant ce mécanisme de *divergence*, ajoute un autre paramètre en soulignant que « *ce n'est pas la distance par elle-même qui produit la différenciation linguistique, mais le relâchement des contacts* » (*Éléments de linguistique générale*, 1960, p. 157). Aujourd'hui, la rapidité des communications provoquerait, dans certains milieux, entre l'anglais d'Amérique et celui d'Angleterre plutôt un phénomène de convergence que de divergence.

A – Synchronie et changement linguistique

Même si l'évolution de la langue dans le temps n'apparaît guère à l'observateur qui considère son environnement linguistique, il n'en reste pas moins que cette langue est constamment soumise à des forces de changement. Ce sont les différences linguistiques entre les classes d'âge qui manifestent ouvertement l'existence de ces forces de changement. En France, par exemple, l'usage des générations les plus âgées conserve forcément plus que celui des adolescents des traits dialectaux ou anciennement normatifs. De fait, l'appréhension synchronique se trouve confrontée à la non-homogénéité des états de langue où coexistent des usages vieillissés (ou archaïques), des usages courants et des néologismes. Au sein d'un état défini interfèrent des micro-systèmes grâce auxquels les différentes générations de locuteurs s'influencent réciproquement. Le fait qu'en une même communauté linguistique jamais une seule génération n'existe à la fois mais toujours plusieurs implique que, si la langue change, ce ne peut être brutalement. C'est ce qui explique les difficultés redoutables que pose la définition des états de langue, qui apparaissent plus au plan méthodologique comme des hypothèses de travail (voir la notion de « corpus », p. 38) que comme des réalités.

Les explications proposées pour rendre compte de l'évolution linguistique ont changé de nature avec l'avènement de la linguistique structurale. Saussure, loin de réduire ce problème à celui de l'évolution phonétique qui donne matière à débats durant le XIX^e siècle, distingue les *changements phonétiques* qualifiés d'*externes* des changements grammaticaux déterminés par des *mécanismes internes* au système lui-même. D'où sa conception très affirmée que le changement grammatical ou spécifiquement linguistique relève en fait de la synchronie et qu'il n'y a pas d'autonomie réelle de la linguistique diachronique. La nécessité pour la langue d'intégrer les acquis de l'évolution intellectuelle, sociale et économique du groupe (particulièrement en ce qui concerne le *lexique*) rend impossible tout projet de séparer le développement linguistique du développement social.

B – Le changement linguistique sous son aspect social

Une langue ne vit qu'en rapport avec une société déterminée, plongée dans le devenir historique. Aborder le changement linguistique sous son aspect social, ce sera déterminer le rapport entre un fonctionnement linguistique et l'ensemble des pratiques sociales : la transformation des institutions, le développement des moyens de communication de masse, l'évolution des rapports sociaux et l'apparition de techniques nouvelles sont en interaction constante avec l'évolution linguistique.

En soulignant, par exemple, la profonde imbrication entre les phénomènes qui relèvent de la variation sociale et ceux qui relèvent de la variation géographique, la sociolinguistique s'est orientée de plus en plus dans cette voie. Le terme américain *dialect* désigne aussi bien les variétés sociales que les variétés géographiques et d'aucuns définissent la sociolinguistique comme une **dialectologie**. Plus généralement, l'étude en synchronie des changements en cours dans la langue révèle que la variation « historique » est d'abord variation sociale, que ce sont les variations internes de la langue dans ses pratiques socialisées qui produisent le changement.

Tout cela conduit à penser l'articulation des déterminations spatiales, historiques et sociales. Si toute situation « unilingue », tout **idiolecte** (c'est-à-dire l'ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé) sont le lieu d'interférence de ces différents facteurs, peut-on encore parler d'une langue, d'un français, par exemple ? Malgré l'atténuation évidente des contrastes géolinguistiques, il n'y a pas uniformisation du français et, en place des « frontières dialectales », existent des clivages tant au plan des classes sociales que des types de discours ou des situations de communication.

Des registres de langue aux pratiques linguistiques

Sans toujours proposer des théories globales du rapport entre la langue et la société, de nombreux courants de recherches linguistiques ont aussi pris en considération l'existence de stratifications « techniques » et sociales à l'intérieur d'un état de langue. On voit d'ailleurs mal comment, sans une prise en compte de ces problèmes, Saussure, et toute une tradition à sa suite, auraient pu affirmer le large caractère descriptif de la linguistique par opposition à l'étroite visée normative, prescriptive de la grammaire traditionnelle. On ne peut pas réduire la langue à un système unique, expulsant de la diversité des pratiques langagières dans une société donnée.

I. Le français : division technique et/ou division sociale

Dans notre précédent chapitre, nous avons vu que le XVII^e siècle marquait l'instauration d'une norme du français qui devait tenter progressivement de s'imposer. Il convient d'abord de préciser que la définition donnée par Vaugelas du « bon usage » s'est sensiblement modifiée par la suite, toute une procédure aboutissant à masquer le caractère ouvertement social de cette norme pour en faire une valeur culturelle définie seulement en termes littéraires (la langue des « bons auteurs ») et esthétiques (la langue du « goût », de « l'élégance », etc.). Le terme *norme* lui-même ne va d'ailleurs pas sans ambiguïté puisqu'on le trouve aujourd'hui employé aussi bien pour définir la conformité à un usage donné comme supérieur aux autres que pour désigner tout ce qui est d'usage commun dans une communauté linguistique. Cette polysémie est l'indice du rapport d'identité et de contradiction entre le français standard et le français du bon usage.

A – La norme et les registres de langue

1. Purisme et hiérarchisation linguistique

L'existence d'une norme prescriptive et son fonctionnement dans les institutions (école, administration, etc.) déterminent un rejet des autres usages de la langue pourtant attestés dans la communauté linguistique. Cette exclusion se fait à l'aide d'une grille d'appréciations qui oppose le « correct » à l'« incorrect » et regroupe sous le terme de *fautes* un ensemble hétérogène de déviations, d'écarts à la norme. Toute une série de termes disqualifiants à connotations xénophobes peuvent désigner ces usages prohibés : « charabia », « chinois », « petit nègre », etc. Les grammairiens traditionnels ont toujours cherché à justifier par des raisons d'ordre étymologique, logique ou esthétique la prééminence de l'usage particulier retenu comme norme, voire à le confondre volontairement avec *la* langue dans son ensemble.

Le discours de la norme possède une remarquable prégnance en France, pays dans lequel l'attitude normative s'est souvent exacerbée en une **démarche puriste** ne tolérant aucun écart par rapport à un modèle prédéfini de langue. En refusant par exemple le changement historique, l'évolution sociale telle qu'elle se traduit par l'apparition de « langues » scientifiques, techniques ou professionnelles qualifiées de « jargons », ou tout emprunt à un idiome étranger, les puristes s'inscrivent dans toute une tradition de privilège de la langue écrite littéraire, d'ethnocentrisme et de nationalisme linguistiques.

À ceux qui, ne signalant pas même l'existence des autres usages, donnaient à penser que le « bon usage » constituait le tout de la langue, les tenants de la problématique des **registres de langue** ont opposé une vision hiérarchisée de l'outil linguistique. Les grammaires actuelles de plus en plus souvent et les dictionnaires de langue d'une manière désormais systématique présentent un éventail de registres de langue, qui comprend un certain nombre de mentions depuis « littéraire » ou « écrit » jusqu'à « vulgaire » ou « argotique » en passant par « familier » ou « populaire ». Dans le dictionnaire, seuls les termes ou emplois qui échappent au modèle de langue défini par le lexicographe sont affectés de ces indices ; ce dernier peut, comme le grammairien, expliciter ce modèle dans une préface et l'intégrer au sein d'un ensemble qui comprend les autres usages.

2. Critique de la notion de « registre »

Outre que la terminologie varie d'un ouvrage à l'autre (« langue courante », par exemple, fonctionne parfois comme synonyme de « langue-standard »),

parfois comme équivalent de « langue familière »), ce concept de « registre de langue » a surtout ce redoutable désavantage d'amalgamer des ordres de pertinence différents : ainsi la mention « langue écrite » renvoie à une situation de communication déterminée, « langue littéraire » à un type de discours particulier, « langue populaire » à une classification sociale. L'emploi d'un terme dit « familier » (*bouquin, sympa*) dans le discours ne peut être considéré comme un indice d'appartenance sociale mais comme une adaptation à une situation de communication (conversation au sein de la famille, avec des amis, etc.). Il ne relève donc pas de la même problématique que celle impliquée par l'usage d'un mot ou d'une expression dits « populaires » (*avoir les jetons, s'embêter à faire quelque chose*) qu'on associe communément à la situation sociale du locuteur.

C'est dire que si tout locuteur possède potentiellement un sentiment du registre de langue et de sa cohérence, il apparaît impossible de proposer une définition valide de cette notion qui semble viciée dans ses fondements mêmes. En effet, en traduisant indifféremment le problème de l'inégalité linguistique et celui de la diversité des usages en termes de registres de langue, on court le risque de confondre les variations fonctionnelles de la langue eu égard à la multiplicité des situations de communication et les éléments de stratification sociale dans les pratiques linguistiques des classes ou groupes sociaux.

Il reste que cette problématique des registres de langue, en contestant le mythe de l'homogénéité de la langue, en s'interrogeant sur la notion de « faute », a permis d'opérer des descriptions utiles du français dit « populaire ».

B – Français standard/français populaire : le système et la norme

1. Le français populaire

Loin de balayer d'un revers de main les « solécismes » ou « barbarismes », des analyses déjà anciennes comme celles de H. Frei (*La Grammaire des fautes*, 1929) ou de P. Guiraud (*Le Français populaire*, 1965) n'ont pas seulement mis en évidence l'écart par rapport à la norme que représente le français populaire, mais ont proposé des explications de son fonctionnement en montrant que, si l'on ne peut, à proprement parler, énoncer des règles, on peut, à coup sûr, déterminer des tendances.

- Le français populaire semble régi par le dynamisme de l'analogie qui réduit les formes irrégulières. Cette conception de l'analogie, non comme faute, mais au

contraire comme régularité systémique, présente dans le *Cours de linguistique générale* de Saussure, permet d'expliquer le changement linguistique. Il n'y a pas de différence de nature entre la « faute » de langage et le fonctionnement du langage dit « correct ». Ce dynamisme analogique produit des énoncés du type *je va* ou *vous disez* et des **hypercorrections**, c'est-à-dire des formes abusivement régulières construites sur le modèle d'irrégularités normalisées (*un portail/des portaux* sur le modèle *un vitrail/des vitraux*). Un certain nombre d'exemples, comme l'exploitation de processus normaux de formation des verbes à partir de substantifs jusqu'à des formes controversées (*solutionner*), l'emploi d'adverbes à la place de prépositions (*dessous la table, dessus le lit*) ou à l'inverse l'emploi de prépositions comme adverbes (*c'est fait pour*), etc., font dire à certains que le français populaire constitue un français avancé dans la mesure où des formes vraiment exclues pour l'instant (*je va, vous disez*, etc.) pourraient un jour être acceptées par la norme. La faute d'une époque, l'écart d'un individu ou d'un sous-groupe peuvent devenir la norme d'une époque postérieure.

- La **tendance à l'économie** qui caractérise le fonctionnement linguistique semble particulièrement jouer dans le français populaire : ce dernier opère des « normalisations » (par exemple, remplacement de l'auxiliaire *être* par l'auxiliaire *avoir*) et des « réductions » (le système complexe des pronoms relatifs tend à se réduire à une forme unique *que* ; la conjonction *que* remplace de nombreuses autres conjonctions, etc.). Sans entrer dans le détail, on signalera ici la tendance à l'**abrégement** (*cinématographe* → *cinéma* → *ciné*).
- Outre ces manifestations lexicales et syntaxiques, on retiendra les problèmes de la **prononciation** avec ces indices importants que sont le relâchement de la tension articuloire (il produit, par exemple, la disparition du /n/ à valeur négative dans une phrase comme *je ne veux pas* qui, de ce fait, devient *j'veux pas*), l'excès de nasalisation, toutes les fausses liaisons qui produisent les *cuirs* (insertion abusive d'un /t/ : *il va-t-à*), les *velours* (insertion abusive d'un /z/ : *les sept-z-habitants*), etc.

Dans sa description, P. Guiraud semble faire de la **surcharge d'affectivité** ou **d'expressivité** un des traits caractéristiques du français populaire. Nous sommes là dans le droit fil de la stylistique de Ch. Bally (*Traité de stylistique française*, 1909) qui observe à l'aide de cette notion d'« expressivité » l'étude des variations idiomatiques dont dispose la langue. Ces « grammaires » de l'expressivité reposent sur la possibilité du choix entre plusieurs réalisations possibles ; on arrive ainsi à la définition de « styles » (littéraire, soutenu, vulgaire, etc.) et à la constitution de domaines de recherches comme la phonostylistique, la stylistique lexicale ou la stylistique syntaxique.

Mais cette notion d'« expressivité » semble peu opératoire : dire que tel ou tel français, tel ou tel registre est plus expressif qu'un autre, c'est oublier que la fonction expressive (voulue) et la fonction émotive (non voulue) du langage existent pour chacun d'eux. Outre cette ambiguïté constitutive, la problématique de l'expressivité suppose, comme celle des registres de langue, une norme dont les critères de définition ne sont pas explicités : certains en viennent alors à faire de l'« incorrection » grammaticale le principe du « style », à postuler une « créativité » par opposition à une norme-fantôme, une « langue normale » qui n'existe pas.

2. Du français standard à la surnorme

Chercher une justification linguistique aux « fautes », analyser leur rendement amène inévitablement à formuler le problème du dysfonctionnement entre le **système** et la **norme**, c'est-à-dire à classer les divers types de « fautes » suivant qu'elles entraînent ou non des difficultés dans la communication. En effet, face à une construction syntaxique par exemple, on peut se poser la question de savoir s'il s'agit là d'une simple contrainte (norme) ou si elle est nécessaire à la bonne transmission du message, autrement dit si elle a une fonction (système).

Le français populaire exploiterait les possibilités du système sans se laisser contraindre par la norme, alors que le **français standard** (ou *français commun*) exige d'autant plus une **norme explicite**, une **codification** qu'il remplit les fonctions sociales et culturelles essentielles. Celui-ci se différencie de ce fait en un certain nombre de discours : scientifique et technique, administratif, juridique, etc., possédant chacun leurs caractéristiques linguistiques. Il ne doit pas être confondu avec le français dit « soutenu », catégorie aussi fort ambiguë puisqu'elle est une autre manière de désigner la norme entendue comme le niveau de langue élevé à la dignité de modèle essentiellement littéraire.

On pourra utiliser le concept de **surnorme** pour caractériser certains usages (de prononciation, de lexique, de syntaxe) qui jouent un rôle de signes de reconnaissance sociale et/ou de connivence culturelle. La surnorme comprend la surévaluation de traits non pertinents (oppositions phonologiques disparues, subtilités morphologiques, orthographiques) et de traits archaïques (imparfait du subjonctif, par exemple), tous éléments qu'on peut définir comme « marques de prestige ».